



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 31 mars 2016

(En dinars)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2016	PREMIER TRIMESTRE 2015	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2016 AU 31/03/2016	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015 AU 31/03/2015	31/12/2015
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	184 736 984,582	163 260 952,161	184 736 984,582	163 260 952,161	724 170 567,499
* Intérêts	118 160 385,601	112 553 266,060	118 160 385,601	112 553 266,060	474 434 051,739
* Commissions en produits	34 529 278,712	28 180 044,510	34 529 278,712	28 180 044,510	131 808 292,538
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	32 047 320,269	22 527 641,590	32 047 320,269	22 527 641,590	117 928 223,222
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	53 247 627,968	44 445 626,336	53 247 627,968	44 445 626,336	191 587 841,727
* Intérêts encourus	53 035 264,113	44 282 424,900	53 035 264,113	44 282 424,900	190 810 901,011
* Commissions encourues *	212 363,855	163 201,436	212 363,855	163 201,436	776 940,716
* Autres charges					
3- Produit net bancaire *	131 489 356,614	118 815 325,825	131 489 356,614	118 815 325,825	532 582 725,772
4- Autres produits d'exploitation	1 789 759,594	1 851 505,696	1 789 759,594	1 851 505,696	8 105 325,396
5- Charges opératoires, dont:	66 307 369,948	62 134 152,770	66 307 369,948	62 134 152,770	265 685 578,151
* Frais de personnel	44 290 955,373	41 402 911,424	44 290 955,373	41 402 911,424	175 117 508,221
* charges générales d'exploitation *	14 980 118,944	14 027 455,118	14 980 118,944	14 027 455,118	61 864 533,638
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 471 578 929,984	1 126 336 183,593	1 464 368 575,044
* Portefeuille-titres commercial	-	-	1 085 401 924,224	779 938 764,529	1 101 495 186,868
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	386 177 005,760	346 397 419,064	362 873 388,176
7- Encours des crédits nets	-	-	6 718 933 686,691	5 852 011 129,067	6 583 294 201,931
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	8 082 426 967,347	7 528 032 617,685	8 090 342 318,637
* Dépôts à vue	-	-	3 951 652 815,701	3 649 097 181,977	3 946 817 936,638
* Dépôts d'épargne	-	-	1 999 667 893,429	1 870 148 463,093	1 972 712 783,276
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	120 162 801,407	130 405 249,762	118 656 904,125
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	47 324 635,288	51 041 837,945	46 471 938,397
* Ressources spéciales	-	-	72 838 166,119	79 363 411,817	72 184 965,728
10- Capitaux propres	-	-	771 306 530,118	670 384 472,563	771 224 162,757

*Les frais de traitement des opérations monétiques sont reclassés parmi les charges générales d'exploitation.
 Les indicateurs d'activité des trimestres comparatifs ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE 2016

La BIAT a clôturé le premier trimestre de l'année 2016 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 131,5MD, en accroissement de 10,7% par rapport à fin mars 2015. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 65,1MD, en baisse de 4,6% ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 34,3MD, en progression de 22,5% ;
- ⇒ Des autres revenus de 32,0 MD, en augmentation de 42,3%.

⇒ **Des charges opératoires de 66,3MD, marquant une évolution modérée de 6,7% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 8 082,4 MD, en accroissement de 7,4% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 6 718,9MD, en progression de 14,8%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2016

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2016.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2016 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2016 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle numéro 24 que par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2016 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2016 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2016.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2016. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2016 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de mars 2016. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/03/2016.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier trimestre 2016, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2015 que celles relatives à l'année 2016.

Un reclassement des frais de traitement des opérations monétiques parmi les charges générales d'exploitation a été procédé aux niveaux des indicateurs d'activité de 2015 et des périodes comparatives.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2016 à 184 737 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 53 248 mD au titre du premier trimestre.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3. La structure du portefeuille Titre commercial et d'investissement

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2015, les capitaux propres au 31/12/2015 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2015 et du premier trimestre 2016 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.